

VÉRIFICATIONS RÈGLEMENTAIRES DES ENGINS DE TP (VRS - VGP)



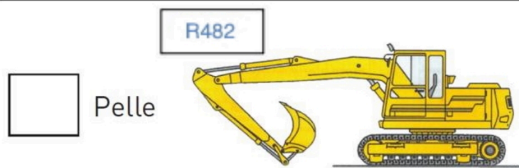
Date	6 janv. 2026
N° de client	64
N° de rapport	TP7-713
N° interne de contrôle	11
Prochaine vérification	6 juil. 2026



Chargeuses



Compacteur



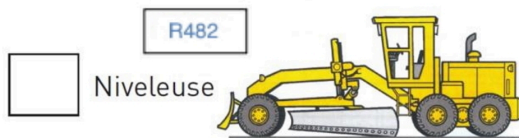
Pelle



Buteur



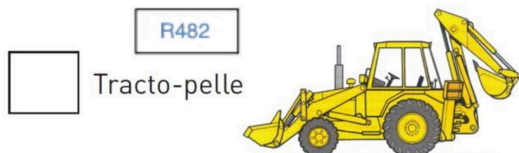
Chariot
Télescopique



Niveleuse



Tombereau



Tracto-pelle

Autres :

- ☐ Vérification de mise en service (Article R4323-22)
- ☒ Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)
- ☐ Vérification de remise en service (Article R4323-28)

Selon les articles R.4323-22 à R.4323-28 du code du travail et arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils de levage.

DOCUMENT OBLIGATOIRE REMPLI ET FOURNI

Certificat de conformité + épreuve de mise en service	Oui
Manuel d'utilisation (Article R4323-1)	Oui
Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)	Non
Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)	Oui
Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)	Oui

RESPONSABLE DE L'APPAREIL

Nom	Alexandre CANDAELE	Société	PONTIGNAC	Signature	
-----	--------------------	---------	-----------	-----------	--

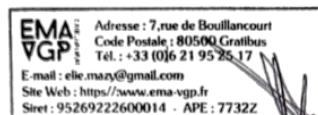
IDENTIFICATION DE L'APPAREIL

Marque : KUBOTA	MARQUE VÉHICULE
Modèle : KC121	
N° de Série : 0140	TYPE
CATÉGORIE : E : Tombereau > 6 T	
ACCESSOIRE(S) :	N° Immatriculation
CHARGE MAXI DE LEVAGE : 1500.0 Kg	
ANNÉE DE FABRICATION : 2000	Kilomètrage
Marquage CE : Oui	
COMPTEUR HORAMÈTRE : 0461	N° du Parc
LEVAGE : Oui	

OBSERVATIONS

Si le(s) défaut(s) sont susceptibles d'engendrer un danger, il est conseillé au contrôleur de le notifier au propriétaire de l'appareil par courrier recommandé

N°	Observation(s) :
1	abîmé mais fonctionnel



L'appareil peut-être utilisé par l'opérateur :

Une contre-visite sera obligatoire :

Oui

Non

LE CONTRÔLEUR

Nom : MAZY ELIE	Société : EMA V.G.P.
-----------------	----------------------

Rappel : le chef d'établissement de l'appareil doit consigner le résultat des vérifications réglementaires, sur le registre de sécurité prévu à l'article L.4711-5 du code du travail et tenir à jour le carnet de maintenance prévu aux articles R.4323-19.

Conforme à la réglementation en vigueur.

CONTRÔLEUR

EMA V.G.P
MAZY ELIE

N° d'agrément VGP : 8042307OX

Date : 6 janv. 2026

Prochaine contrôle : 6 juil. 2026

Client : PONTIGNAC

Marque

KUBOTA

Modèle

KC121

N° de Série

0140

Marquage CE : Oui

L'appareil peut être utilisé : Oui

Une contre visite sera obligatoire : Non

CONDITIONS PRÉALABLES A LA VÉRIFICATION

État de propreté de l'appareil satisfaisant

Oui

Charge(s) d'essai mise(s) à disposition (ou PESON)

Oui

Mise à disposition du personnel pour la conduite de l'appareil

Oui

Zone sécurisée pour les essais

Oui

TYPE DE VÉRIFICATION

Vérification de mise en service (Article R4323-22)

Vérification générale périodique (VGP)(Article R4323-23, 24, 25, 26, 27)

✓

Vérification de remise en service (Article R4323-28)

EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE L'APPAREIL

B = Bon état D = Défaut V = Visuel F = Fonctionnel NEO = Non équipé d'origine N° = n° d'observation à reporter sur la couverture

Les points en noirs sont des défauts qui doivent être remédiés et peuvent entraîner une immobilisation de l'appareil. (✖: Défauts GRAVES qui sont la cause de nombreux accidents.)

Documents règlementaires à présenter

B

D

NEO

V/F

N°

Certificat de conformité + épreuve de mise en service

✓

V

Manuel d'utilisation (Article R4323-1)

✓

V

Rapport(s) de vérification précédent(s) (Article L4711-1)

✓

V

Carnet de maintenance (Article R4323-19, 20)

✓

V

Registre de sécurité (Article R4323-26, 27)

✓

V

Groupe de puissance

B

D

NEO

V/F

N°

Niveaux (huile moteur et hydr./liquide refroidissement

✓

V

Protections des parties tournantes (courroies, hélices)

✓

V

Radiateur(s) (état général, fuites colmatage...)

✓

V

Pompes(s) (fuites, raccordements hydrauliques)

✓

V

Distributeurs (rac. électriques et hydrauliques, fuites...)

✓

V

Joint tournant (état, étanchéité)

✓

V

Réservoirs (déformations, fuites, état des bouchons...)

✓

V

Sortie d'échappement (protégée ou inaccessible)

✓

V

Batteries et coupe-batterie (état et fixations)

✓

V/F

Capotages (fixations, fermetures, dispositifs de calage)

✓

V/F

Isolations phoniques des capots moteurs

✓

V

Châssis

B

D

NEO

V/F

N°

Mécano soudures et boulonnerie (fissures, oxydation...)

✓

V

Fixation contrepoids

✓

V

Stabilisateurs (patins, vérins, fixations, clapets)

✓

F

Autre dispositif :

✓

V/F

Avertissement des zones dangereuses

✓

V

Protection des flexibles à moins d'un mètre de l'opérateur

✓

V

Transmission

B

D

NEO

V/F

N°

Moteurs de translation et réducteurs

✓

V

Raccordements hydrauliques

✓

V

Ponts – Différentiels – Cardans

✓

V

Train porteur

B

D

NEO

V/F

N°

Pneumatiques et jantes (usure, entailles sur les flancs)

✓

V

Vérins de direction (fixations, fuites...)

✓

V/F

Chaînes – Patin – Galets

✓

V

Roues folles – Barbotins – Tension de chaînes

✓

V/F

Autres :

✓

V

Organe de préhension (fourches, pince, godet, BRH...)

B

D

NEO

V/F

N°

Mécano soudures – état général – usure

✓

V

Articulations – axes – bagues

✓

V

Raccordements hydrauliques

✓

V

Fixation de l'outil

✓

V/F

Attache rapide (état, fonctionnement)

✓

V/F

Verrouillage attache rapide

✓

V/F

Autre dispositif :

✓

V

Poste de conduite

B

D

NEO

V/F

N°

Accès (marchepieds, poignées, garde-corps)

✓

V

Structure ROPS/FOPS (présence, état...)

✓

V

Cabine (état, vitre,...)

✓

V

Siège (état, réglages, fixations...)

✓

V/F

1

Ceinture de sécurité

✓

V/F

Essuie-glaces, lave-glaces

✓

V/F

Rétroviseurs

✓

V

Issue de secours

✓

V

Eclairage route/travail et gyrophare

✓

V/F

Avertisseur sonore (klaxon, bip de recul,...)

✓

F

Fonctionnement et repérage des commandes

✓

V/F

Tableau de bord

✓

V

Caméra/écran de travail

✓

V/F

Contacteur à clé (immobilité au démarrage et à l'arrêt)

✓

V/F

Dispositifs règlementaires

B

D

NEO

V/F

N°

Équipement contre l'incendie

✓

V

Si oui : date de la dernière vérification annuelle

Abaque(s) de charge (CMU = 1500 Kg)

✓

V

Indicateurs de dévers

✓

V/F

Indication puissance acoustique

✓

V/F

Valeur mesurée au décibel mètre: 90 dB

Dispositif de préhension de la machine (pour la manutention)

✓

V

Dispositifs d'immobilisation de la machine en cas d'incident(arrêt d'urgence à chaque poste de commande)

✓

V

Autre dispositif :

✓

V

ACCESSOIRES

Bennes (R 4324-2 à 3, 8, 16 et 17)

Signalisation zone et utilisation dangereuse

✓

Fonctionnement des commandes en position neutre

✓

Dispositif de protection contre le retournement ou les chutes

✓

2 / 3

CONTRÔLEUR		TOMBEREAU (INITIAL)				Rapport N° : TP7-713					
EMA V.G.P MAZY ELIE		N° d'agrément VGP : 8042307OX		Date : 6 janv. 2026		Prochaine contrôle : 6 juil. 2026		Client : PONTIGNAC			
Marque		KUBOTA		Modèle		KC121		N° de Série 0140			
Marquage CE : Oui		L'appareil peut être utilisé : Oui		Une contre visite sera obligatoire : Non							
ESSAI DE FONCTIONNEMENT											
	B	D	NEO	V/F	N°		B	D	NEO	V/F	N°
Sécurité de démarrage	☒	☐	☐	F		Essais en charge (uniquement pour les équipements de levage de charge équipés de clapets)					
Dispositif « homme mort »	☐	☐	☒	F		Charge(s) d'essai mise(s) à disposition : 1200 Kg 1 m	☒	☐	☐		
Contacteur de siège	☒	☐	☐	F		Essai de fonctionnement (bruit, à-coups, vibrations...)	☒	☐	☐		
Commande de direction	☒	☐	☐	F		Fonctionnement des dispositifs de retenue de charge	☒	☐	☐		
Direction de secours (suivant capacité)	☒	☐	☐	F		Réglage de l'indicateur / limiteur de charge	☒	☐	☐		
Frein de service	☒	☐	☐	F		Fonctionnement de l'avertisseur de surcharge	☒	☐	☐		
Frein de parc / Frein de secours	☒	☐	☐	F		Essai de maintien de charge (étanchéité du circuit hydr.)	☒	☐	☐		
						Si descente de charge excessive, indiquer le(s) vérin(s) où se situe la fuite.	☒	☐	☐		
						Vérin de : 1					
						Vérin de : 0					
EXAMENS ET ÉPREUVES											
						Recommandé mais pas obligatoire dans le cas d'une VGP Épreuve dynamique (C.M.U. + 10 % ou valeur constructeur; 15 mn recommandation VGP) ☒ ☐ ☐					
						Charge d'essai : 1200 Kg à une distance mesurée de : 1 m ☒ ☐ ☐					
						Est-ce que les dispositifs de limitation de la surcharge se sont déclenchés ? Oui					
						Est-ce que les dispositifs de sécurité du maintien de la charge fonctionnent ? Oui					